



Communauté de Communes
de la Plaine du Nord Loiret

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
3 rue de l'Avenir
45480 Bazoches les Gallerandes

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales

Séance du Conseil Communautaire en date du 13 Décembre 2022

Numéro de délibération	Objet	Approuvée / Rejetée
C2022-90	Participation Financière 2023 à l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais	Approuvée
C2022-91	Révision du prix de vente du terrain sis 1 rue de Pithiviers à Bazoches les Gallerandes	Approuvée
C2022-92	Assurance Statutaire – Contrat groupe 2023-2026	Approuvée
C2022-93	Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023	Approuvée
C2022-94	Appel à remboursement auprès du budget SPANC	Approuvée
C2022-95	Avenant relatif aux travaux de rénovation énergétique du gymnase communautaire de Bazoches les Gallerandes	Approuvée
C2022-90	Participation Financière 2023 à l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais	Approuvée
C2022-91	Révision du prix de vente du terrain sis 1 rue de Pithiviers à Bazoches les Gallerandes	Approuvée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 4

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Annick DECOUX), LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Serge Thibault), CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BESNARD Jean, BRISSON Jean-Louis (fondé du pouvoir de Carole SANTERRE), BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, FLEUREAU Eric, MMES, CHATELAIN Danièle, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PETIT Christine (fondée du pouvoir de Delphine PRUNET), RIDEL Nicole, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. GAUCHER Dominique, THIBAULT Serge, MALON Stéphane, POISSON Bertrand, VILLARD André, MMES DECOUX Annick, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, PRUNET Delphine, BRUCHET Delphine,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Objet : Participation Financière 2023 à l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais

Vu les articles L2221-1 à L2221-10 et R 2221-1 à R2221-52 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L134-5 et L134-6 du code du tourisme,
Vu les articles L133-2 à L133-10, R133-1 à R133-18 et R134-12 du code du tourisme,
Vu les statuts de l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais,
Vu le budget 2023 de l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais,

Entendu l'exposé du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'approuver la cotisation de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour l'année 2023 fixée à 2.50 € /habitant.
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 13 décembre 2022

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/12/22
Et de la publication le 14/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 4

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Annick DECOUX), LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Serge Thibault), CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BESNARD Jean, BRISSON Jean-Louis (fondé du pouvoir de Carole SANTERRE), BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, FLEUREAU Eric, MMES, CHATELAIN Danièle, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PETIT Christine (fondée du pouvoir de Delphine PRUNET), RIDEL Nicole, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. GAUCHER Dominique, THIBAULT Serge, MALON Stéphane, POISSON Bertrand, VILLARD André, MMES DECOUX Annick, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, PRUNET Delphine, BRUCHET Delphine,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Objet : Révision du prix de vente du terrain sis 1 rue de Pithiviers à Bazoches les Gallerandes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le terrain sis 1 rue de Pithiviers à Bazoches les Gallerandes est toujours en vente depuis le 09 octobre 2018. Son prix avait été fixé suivant l'avis des Domaines à 70 000 €. Aucun contact, aucune visite n'a été recensée à ce jour. Les Domaines ont de nouveau été sollicités pour mettre à jour l'estimation du prix de vente du terrain. Il est désormais proposé à 50 000 €. Considérant que la collectivité peut fixer le prix à +/- 10% de l'estimation pour les services du Domaines, il est proposé de fixer le prix de vente à 55 000 euros net vendeur.

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° C2018-75 en date du 09 Octobre 2018 actant la mise en vente de ce bien,
Vu l'avis du Domaine n°2022-45025-82734 en date du 28 Novembre 2022,

Entendu l'exposé du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- Fixer le prix du bien suivant à 55 000 € dont les références cadastrales sont les suivantes :
 - o E n°2048 – 67 m2
 - o E n°2050 – 936 m2
- De rappeler les conditions de vente suivantes ; telle que défini dans la délibération n°C2018-75 en date du 09 Octobre, à savoir :
 - o De fixer les modalités de vente comme suit :
 - La vente est ouverte à tous.
 - La Commune de Communes de la Plaine du Nord Loiret pourra vendre le bien par ses soins directement.
 - Le bien pourra également être mis en vente de manière non exclusive via des agences immobiliers ou des notaires.
 - o De désigner l'étude notariale de Bazoches les Gallerandes (Maître RODANGE-POIGNON) pour assister la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret lors de la vente.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 13 décembre 2022
Délibération n°C2022-91

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

Feuill



ID : 045-244500542-20221213-C2022_91-DE

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 13 décembre 2022

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/12/22
Et de la publication le 14/12/22

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 4

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Annick DECOUX), LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Serge Thibault), CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BESNARD Jean, BRISSON Jean-Louis (fondé du pouvoir de Carole SANTERRE), BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, FLEUREAU Eric, MMES, CHATELAIN Danièle, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PETIT Christine (fondée du pouvoir de Delphine PRUNET), RIDEL Nicole, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. GAUCHER Dominique, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, POISSON Bertrand, VILLARD André, MMES DECOUX Annick, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, PRUNET Delphine, BRUCHET Delphine,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Objet : Assurance Statutaire – Contrat groupe 2023-2026

Le Président rappelle à l'assemblée le mandat donné au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le maire présente :

1/ Les résultats obtenus par le Centre de gestion sont les suivants :

- Le contrat a été attribué à la compagnie SIACI SAINT HONORE (Courtier) et GMF Vie / La Sauvegarde (assureur).
- Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1er janvier 2023 en capitalisation
- Tranche : collectivités et établissement de plus de 30 agents CNRACL, selon les options suivantes :

Agents CNRACL	Taux de Remboursement IJSS (100%, 90%, 80%)	Formule de franchise par arrêt retenue	Taux
Décès		Néant	0.28%
Accident de service et maladie contractée en service	80 %	Sans franchise	0.53%
		Franchise 10 jours	
		Franchise 15 jours	
		Franchise 30 jours	
Longue Maladie, longue durée	80%	Sans franchise	
		Franchise de 30 jours	0.82 %
		Franchise de 90 jours	
		Franchise 180 jours	
Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant)	80%	Sans franchise	0.25 %
		Franchise de 15 jours	
Maladie ordinaire		Franchise de 10 jours	
		Franchise de 15 jours	
		Franchise de 30 jours	
Tous risques		Franchise 30 jours sur tous les risques	
TOTAL			1.88 %

2/ la convention de gestion entre la collectivité et le CDG45 qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties.

- Que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.
- Que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :
 - Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :
 - ⇒ Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
 - ⇒ Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
 - ⇒ Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
 - ⇒ Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.
 - Éléments statistiques :
 - ⇒ Vérification des dossiers statistiques,
 - ⇒ Suivi de l'évolution de la sinistralité,
 - ⇒ Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
 - ⇒ Mise en place d'alertes.
 - Relations avec les collectivités :
 - ⇒ Informations et échanges permanents avec les adhérents,
 - ⇒ Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
 - ⇒ Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
 - ⇒ Médiation auprès de l'assureur,
 - ⇒ Organisation de journées de formation et d'information,
 - ⇒ Envoi de documents concernant les contrats.
- que cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la Collectivité / l'Etablissement à hauteur de 0,07% de la base déclarée à l'assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 25 et 26,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération n° C2022-74 en date du 22 septembre 2022 donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde
- D'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 13 décembre 2022
Délibération n°C2022-92

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 045-244500542-20221213-C2022_92B-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 13 décembre 2022

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/22
Et de la publication le 16/12/22

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 4

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Annick DECOUX), LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Serge Thibault), CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BESNARD Jean, BRISSON Jean-Louis (fondé du pouvoir de Carole SANTERRE), BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, FLEUREAU Eric, MMES, CHATELAIN Danièle, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PETIT Christine (fondée du pouvoir de Delphine PRUNET), RIDEL Nicole, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. GAUCHER Dominique, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, POISSON Bertrand, VILLARD André, MMES DECOUX Annick, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, PRUNET Delphine, BRUCHET Delphine,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

Vu l'article L.1612-1 du CGCT permettant aux collectivités, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que cette délibération budgétaire spéciale précise le montant et l'affectation des crédits sachant que ces derniers seront repris au prochain budget primitif lors de son adoption.

Entendu l'exposé du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

20 - Immobilisations incorporelles	24 148,00 €
21 - Immobilisations corporelles	44 425,00 €
23 - Immobilisations en cours	553 000,00 €

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 13 décembre 2022

Martial BOURGEOIS
Président

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/12/22
Et de la publication le 14/12/22



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 4

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Annick DECOUX), LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Serge Thibault), CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BESNARD Jean, BRISSON Jean-Louis (fondé du pouvoir de Carole SANTERRE), BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, FLEUREAU Eric, MMES, CHATELAIN Danièle, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PETIT Christine (fondée du pouvoir de Delphine PRUNET), RIDEL Nicole, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. GAUCHER Dominique, THIBAULT Serge, MALON Stéphane, POISSON Bertrand, VILLARD André, MMES DECOUX Annick, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, PRUNET Delphine, BRUCHET Delphine,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Objet : Appel à remboursement auprès du budget SPANC

Considérant que le suivi administratif du SPANC est réalisé par l'agent en charge de l'accueil, dont le traitement est payé sur le budget principal ; et qu'il convient d'appeler le remboursement du salaire et des charges patronales auprès du budget SPANC à hauteur de 33 %.

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'autoriser la demande de remboursement pour un montant de 10 303.37 €.
- Un titre de recette d'un montant de 10 303.37 € sera émis à l'encontre du budget SPANC à l'article 70841.
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 13 décembre 2022

Martial BOURGEOIS
Président

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/12/22
Et de la publication le 14/12/22



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 4

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Annick DECOUX), LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Serge Thibault), CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BESNARD Jean, BRISSON Jean-Louis (fondé du pouvoir de Carole SANTERRE), BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, FLEUREAU Eric, MMES, CHATELAIN Danièle, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PETIT Christine (fondée du pouvoir de Delphine PRUNET), RIDEL Nicole, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. GAUCHER Dominique, THIBAULT Serge, MALON Stéphane, POISSON Bertrand, VILLARD André, MMES DECOUX Annick, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, PRUNET Delphine, BRUCHET Delphine,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Objet : Avenant relatif aux travaux de rénovation énergétique du gymnase communautaire de Bazoches les Gallerandes

Vu le Code de la Commande Publique,
 Vu la délibération n°C2022-36 du 22 Mars 2022 attribuant le marché de travaux relatif aux travaux de rénovation énergétique du gymnase communautaire de Bazoches les Gallerandes,
 Considérant qu'il convient de procéder à un avenant suite à des retards d'exécution des travaux,

Entendu l'exposé du Président,
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'autoriser le Président à signer les avenants relatifs comme suit :

Lot	Entreprise	Délaï initial	Nouveau délaï d'exécution de fin de travaux
Lot N°1 - Charpente / Bois / Couverture / Désamiantage	BRAUN	2-déc.-22	16-janv.-23
Lot N°2 - Bardage / ITE	GIMONET	2-déc.-22	16-janv.-23
Lot N°3 - Menuiserie / Serrurerie	LASNE	2-déc.-22	2-févr.-23
Lot N°4 - Peinture	GAUTHIER	2-déc.-22	16-janv.-23

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 13 décembre 2022
Délibération n°C2022-95

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 
ID : 045-244500542-20221213-C2022_95-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 13 décembre 2022

Martial BOURGEOIS
Président

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/12/22
Et de la publication le 14/12/22



*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télèrecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*